SUBVENTION DES PRODUITS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ

Les contradictions des autorités algériennes

Le développement de l'économie de marché en Algérie est-il remis en cause ? C'est ce que laisse entendre cette propension gouvernementale à subventionner plusieurs produits de large consommation. Cela même si rien n'interdit, au regard de nos engagements internationaux, le recours aux subventions si…

Chérif Bennaceur – Alger (Le Soir) - Le ministère du Commerce étudie la possibilité de fixer le prix plafond de l'huile à hauteur de 450 dinars les 5 litres et celui des légumes secs à 100 dinars le kilogramme. Selon le titulaire de ce département, l'enveloppe consacrée à cet effet s'élève à 13 milliards de dinars.

En outre, El Hachemi Djaâboub a annoncé la possibilité de créer des offices nationaux, «un instrument qui permettra de fixer les prix plafonds notamment pour les huiles et les légumes secs», voire pour la tomate concentrée.

Le responsable du département du Commerce a indiqué que les autorités sont également en passe de créer un Fonds national de subventions des prix qui sera approvisionné annuellement. Selon El Hachemi Djaâboub, le pain, le lait et l'huile de table ne connaîtront pas d'augmentation de leur prix à la consommation, même si les cours mondiaux du blé et de la poudre de lait poursuivent leur hausse.

Des subventions supplémentaires accordées par l'Etat vont intervenir pour maintenir les prix et se chiffrent à 180 milliards de dinars. Pour la farine, cette subvention est passée de 20 milliards de dinars en 2007 à 55 milliards de dinars en 2008. Quant à la semoule, son prix plafond a été fixé à 4000 dinars le quintal pour la semoule supérieure et à 3600 dinars le quintal pour la semoule normale. Cela, en plus des 39 milliards de dinars de subventions décidées dans le cadre de la loi de finances 2008, équivalent à une facture globale de 90 milliards de dinars pris en charge par le Trésor. En ce qui concerne le lait pasteurisé en sachet, le gouvernement compte maintenir son prix à 25 dinars le litre, les producteurs devant bénéficier d'une aide de l'ordre de 15 dinars par litre produit.

En rappelant la création de l'office national interprofessionnel du lait dont la mission est d'importer de la poudre de lait en l'achetant à son prix réel, 360 dinars le kilogramme et de la revendre aux producteurs de lait pasteurisé en sachet à seulement 159 dinars. Soit un écart représentant une dépense de 22 milliards de dinars.

Le recours aux subventions est possible si…

En élargissant la gamme des produits subventionnés, le gouvernement ne remet-il pas en cause le développement de l'économie de marché ? Ce subventionnisme, un néologisme de plus en plus prisé par le discours de la gouvernance à l'algérienne, est-il conforme à nos engagements internationaux ? Ces engagements concernant l'accord d'association liant l'Algérie à l'Union européenne, entré en vigueur en septembre 2005 et visant la création d'une zone de libre-échange à l'horizon 2007, ainsi que notre engagement futur au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ?

A ces deux questions, les observateurs répondent par «oui» pour la première et par «non» pour la seconde. Contacté pour donner son point de vue, l'économiste et expert conjoncturiste, Saïd Ighilahriz estime que le recours aux subventions est «possible» à charge de pouvoir le mettre en pratique.

Selon cet expert, rien ne l'interdit du point de vue de la réglementation commerciale internationale à condition de ne pas faire de discrimination entre les importateurs et les producteurs locaux. Un avis qui rejoint celui du ministre du Commerce qui considère que ces subventions sont possibles à la condition de ne pas faire de différence entre les opérateurs nationaux et les étrangers.

De même, le ministre de la Communication avait estimé naguère que ce type de mesure ne contredit en aucun cas le décret de 2003 relatif à la concurrence puisque l'Etat peut intervenir à travers des mesures exceptionnelles pour la réglementation des prix des produits de large consommation.

En rappelant que le principe de liberté des prix reste le principe général et que notre pays a toute latitude de revoir sa réglementation sans fausser le jeu de la concurrence ou risquer de générer des monopoles.

L'économie de marché, remise en cause !

Néanmoins, cet expert en conjoncture économique, à l'instar d'autres analystes, ne manque pas de soulever le paradoxe de la démarche économique en Algérie. En effet, alors que l'on s'acheminait vers la mise en œuvre et la consolidation de l'économie de marché, le retour au système administré des prix est de plus en plus patent. En ce sens, Saïd Ighilahriz considère que le recours aux subventions «n'est jamais efficace» et que le problème de la rationalité économique se pose. Pour cet économiste, le recours aux subventions peut également être générateur d'abus et de gaspillage quand de surcroît, les prix ne reflètent pas les coûts. Si ce type de mesures gouvernementales vise à améliorer le pouvoir d'achat des citoyens, il met toutefois sur le même pied d'égalité les consommateurs aisés et ceux vulnérables.

Certes, il s'agit d'améliorer le dispositif de soutien aux couches sociales vulnérables en matière d'accès aux biens et services. Il s'agit également de lancer des négociations salariales en fonction de l'évolution des prix, notamment en cas de hausse.

En attendant que cette possibilité évoquée par le responsable gouvernemental soit concrétisée, ce qui ne manquera pas de réjouir les producteurs locaux si elle est bien mise en œuvre, le subventionnisme patent de l'Etat est à déplorer. Notamment par ce qu'il démontre clairement son manque de maturité, sa tendance à adopter des solutions de facilité, de type conjoncturel et irrationnel et ses errements en matière de gouvernance économique et politique.

C. B.

FRAUDE À LA SOCIÉTE GÉNÉRALE

Doute persistant sur la responsabilité du seul trader

Doute et scepticisme gagnent de plus en plus responsables et commentateurs quant à la version donnée par Daniel Bouton, le P-dg de la Société Générale qui a du mal, depuis 72 heures, à faire croire que la fraude de près de 5 milliards d'euros, dont son entreprise a fait l'objet, est le fait du seul trader Jérôme Kerviel, employé de cette banque depuis plus de 7 ans.

Khadîdja BABA-AHMED, bureau du Soir à Paris

Les interrogations sont alimentées par plusieurs faits. D'abord l'ampleur de la malversation jamais égalée nulle part et qui touche cette banque française qui passe pour l'un des piliers du système banquier français, dotée d'un contrôle interne des plus performants, ensuite le silence observé durant plusieurs jours avant que le P-dg ne dévoile publiquement l'affaire et enfin justement la coïncidence, pour le moins curieuse, de la levée du secret, disent certains, avec les dépréciations d'actifs liées aux subprimes – près de 2 milliards d'euros annoncées par la Société Générale, mais qui seraient beaucoup plus importantes.

Pour ceux, de moins en moins nombreux, qui croient à la manipulation du trader, ils expliquent que la fraude sans pareille a été rendue possible et son auteur — Jeröme Kerviel — a pu la mettre en œuvre, tout simplement parce qu'il a exploité une faille de la procédure de contrôle interne qu'il maîtrisait parfaitement dans la mesure où c'est lui-même qui en était en charge.

Le courtier aurait donc profité de sa connaissance approfondie des procédures de contrôle. Il aurait pris de très gros risques par rapport aux pratiques de Société Générale et aurait donc «misé tout au long de l'année 2007 beaucoup plus gros que d'ordinaire» et dissimulé ses opérations en perte à son employeur. Et comme a eu à l'expliquer le P-dg, il aurait profité de son expérience antérieure au sein du back-office du groupe (gestion et comptabilisation des opérations) pour dissimuler ses positions grâce à un montage élaboré de transactions fictives. Le courtier, a dit encore le Pdg «avait l'extraordinaire talent de déplacer ces transactions au fur et à mesure des contrôles dont il connaissait le calendrier».

Mais ce scénario officiel a du mal à passer. Comment une perte aussi importante peut-elle avoir été dissimulée pendant aussi longtemps ? Comment un seul homme a pu déjouer des procédures de contrôle ? Comment un jeune trader d'une trentaine d'années a-t-il pu prendre de tels engagements dans un établissement bancaire qui ne manque pas de niveaux hiérarchiques nombreux de contrôle ? Le marché étant au courant lorsque des positions sont ouvertes, pourquoi rien n'a été signalé et par personne ? La banque n'a-t-elle pas trouvé un lampiste pour masquer une partie de ses pertes sur les crédits à risques américains ? Toutes ces questions et bien d'autres restent pour l'instant sans réponses, en attendant les résultats des enquêtes engagées. Sous huit jours, a demandé le premier ministre à Christine Lagarde, toutes les indications devront lui être remises sur cette fraude massive. La Banque de France de son côté a ouvert une enquête. Le parquet de Paris a lui aussi été saisi pour diligenter une enquête.

Enfin, députés de l'UMP et ceux de l'opposition demandent au P-dg de Société Générale et aux responsables de la Banque de France de venir s'expliquer sur ce casse financier du siècle.

K. B.-A.

LE HAUT FONCTIONNAIRE CHARGÉ DE L'IMMIGRATION ÉVINCÉ

Il n'a pas fait son quota d'expulsions

Yannick Blanc, haut fonctionnaire, directeur de la police générale chargé de l'immigration à Paris vient d'être limogé dans des formes pour le moins insolites et pour des raisons qui renseignent fortement sur les moyens mis en œuvre par le gouvernement actuel pour concrétiser sa politique du chiffre et traquer les immigrés sans papiers.

C'est par mail que l'intéressé aurait appris son limogeage et son départ du poste qu'il occupait à la tête de 450 fonctionnaires chargés de délivrer les titres de séjour aux étrangers et des reconduites à la frontière pour la région parisienne. L'intéressé s'était vu fixer un objectif de 3 680 expulsions pour l'année 2007 et il n'a expulsé que 2800. C'est là un excellent motif pour débarquer cet homme mais ce n'est pas le seul. Les déboires de ce haut fonctionnaire ne datent pas d'aujourd'hui.

En juillet 2006, alors que Nicolas Sarkozy était ministre de l'Intérieur, Yannick Blanc avait eu «l'indélicatesse» dans une interview qu'il accordait au quotidien *le Monde*, d'annoncer que plusieurs milliers de familles sans papiers allaient être régularisées. Il n'en fallait pas plus pour mettre hors de ses gonds Nicolas Sarkozy qui démentit publiquement et asséna alors : «Tous ceux qui parlent de chiffres aujourd'hui parlent de sujets qu'ils ne maîtrisent pas.» Il faut aussi souligner que M. Blanc est un ancien du cabinet de Jean-Pierre Chevènement du temps où ce dernier était ministre de l'Intérieur. Ceci explique sûrement cela. A l'AFP qui l'interrogeait sur les raisons de son limogeage, l'ancien directeur de la police a évoqué «la conduite de la politique d'immigration à Paris dont les objectifs chiffrés sont devenus un enjeu politique».

K. B.-A.